

# Equipe de France de Taekwondo

## Spécialité combat



**Championnats d'Europe cadets 2025**  
du 6 au 8 novembre - Athènes / Grèce

### Parcours de positionnement

Période de sélection :  
du 5 février au 31 août 2025

V1 du 14 mai 2025

En vue des Championnats d'Europe Cadets programmés à Athènes (Grèce) du 6 au 8 novembre 2025, les athlètes désireux de se positionner devront satisfaire les critères énoncés ci-dessous afin d'être éligibles lors de la commission de sélection fédérale.

#### Conditions d'éligibilité :

- Etre né(e) en 2011, 2012 ou 2013
- Avoir la nationalité française
- Avoir sa licence FFTDA et sa licence internationale (GAL FRA) à jour

Et

- Avoir obtenu les minimas internationaux définis ci-dessous
- Participer à la dernière étape sélective dans le cas où plusieurs athlètes seraient éligibles dans une même catégorie\*
- \* Sauf dérogation du DTN actée en commission de sélection

#### Critères de sélection :

- Afin d'assurer la compétitivité des athlètes sélectionnés en Equipe de France pour les Championnats d'Europe Cadets 2025, des minimas internationaux ont été définis

**MINIMAS INTERNATIONAUX:**  
30 POINTS

- Dans la mesure où la nouvelle période de sélection est relativement courte, il est recommandé aux athlètes de se positionner dans une seule catégorie de poids. Néanmoins, le comité de sélection étudiera toutes situations exceptionnelles.

- Un bonus (cumulable) de 10 points sera accordé
  - (1) aux médaillés des Championnats du monde cadets 2025
  - (2) aux champions de France cadet 2025.

**POINTS BONUS**  
10 POINTS

- L'athlète ayant obtenu un QUOTA WTE sera directement invité à participer aux tests matches.
- Si l'athlète n'est pas sélectionné à l'issue des tests matches, il pourra partir avec le club (Seule l'inscription à la compétition sera prise en charge par la fédération)

- A l'issue de la période de sélection, les athlètes remplissant les conditions d'éligibilités et ayant atteint les minimas internationaux (bonus inclus) seront présentés en commission de sélection fédérale.
- Les athlètes retenue(s) seront invités à participer à une journée de tests matches.
- Dans le cas où l'athlète cumulant le plus de points comptabiliserait 2,5 fois plus de points que le second de la même catégorie de poids, il serait directement sélectionné pour les championnats d'Europe cadets.

Les compétitions listées ci-après permettent aux clubs de choisir et de positionner les athlètes sur un nombre raisonnable d'entres-elles en cohérence avec les minimas internationaux à atteindre.

#### Calendrier des compétitions :

Février 2025

- **Open de Turquie (Coef. 3)**
- **Open de Fujairah (Coef. 2)**
- **GP WTE Qualifier 1 (Coef. 2)**
- **Open de Slovénie (Coef. 1)**

Mars 2025

- **Open de Bulgarie (Coef. 2)**
- **Open de Hollande (Coef. 3)**
- **Open de Belgique (Coef. 2)**
- **Open d'Angleterre (Coef. 1)**
- **Open de Macédoine (Coef. 1)**

Avril 2025

- **Open de Serbie (Coef. 2)**
- **European Grand Prix (Coef. 3)**
- **Euro des clubs (Coef. 2)**

Mai - Aout 2025

- **Président Cup (Coef. 3)**
- **Open Luxembourg (Coef. 1)**
- **Open Autriche (Coef. 1)**
- **Open Solidarity (Coef. 1)**
- **Euro Multi Games (Coef. 3)**

Coefficient 1

- 1 ère place (10pts)
- 2 ème place (6pts)
- 3 ème place (3pts)

Coefficient 2

- 1 ère place (20pts)
- 2 ème place (12pts)
- 3 ème place (6pts)

Coefficient 3

- 1 ère place (30pts)
- 2 ème place (18pts)
- 3 ème place (9pts)

- Seules les médailles obtenues après avoir remporté au moins un combat seront prises en compte.

#### Clauses :

- En cas de circonstances exceptionnelles (modification des calendriers internationaux WT/WTE, changements réglementaires, considérations logistiques), la Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier, ajuster ou compléter les critères de sélection et/ou le calendrier des compétitions du parcours de positionnement. Tout changement sera communiqué aux candidats concernés de manière transparente et équitable.
- Les athlètes s'inscrivant dans ce parcours de positionnement s'engagent à respecter le Contrat Républicain et la Charte d'Ethique et de Déontologie des Equipes de France de Taekwondo. Tout manquement à ces principes pourra entraîner l'exclusion de l'athlète du processus de sélection. Les athlètes sélectionnés s'engagent à effectuer l'intégralité du programme de préparation de l'Equipe de France sauf sur dérogation accordée par le DTN.